



COMMUNE DE DONNELOYE
CONSEIL GENERAL

2EME EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU 21 JUIN 2017

La séance est conduite par le Président Monsieur Gilbert Gavillet.

Le Conseil Général de Donneloye, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission des finances et gestion, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

d'adopter le préavis municipal no 02/2017 :

- 1. Arrêté d'imposition pour l'année 2018 tel que présenté, fixant notamment le taux communal à 73% de l'impôt cantonal de base.**

le Président

Gilbert Gavillet



la secrétaire

Murielle Jaquier